



académie  
Aix-Marseille



Région académique  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Division des Personnels Enseignants

DIPE/17-760-519 du 27/11/2017

## EVALUATION DES CONTRACTUELS D'ENSEIGNEMENT, D'EDUCATION ET PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONALE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Références : Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat - Loi n°2005-843 du 26 Juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique - Décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat - Décret n°2016-1171 du 29 août 2016 relatif aux agents contractuels recrutés pour exercer des fonctions d'enseignement, d'éducation et d'orientation dans les écoles, les établissements publics d'enseignement du second degré ou les services relevant du ministre chargé de l'éducation nationale - Arrêté du 29 août 2016 relatif à l'évaluation professionnelle des agents contractuels recrutés pour exercer des fonctions d'enseignement, d'éducation et d'orientation dans les écoles, les établissements publics d'enseignement du second degré ou les services relevant du ministre chargé de l'éducation nationale

Destinataires : Mesdames et messieurs les Chefs d'établissement du second degré - Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO

Dossier suivi par : Mail DIPE : [ce.dipe@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dipe@ac-aix-marseille.fr)

Par application de l'article 13 du décret du 29 août 2016, les personnels non titulaires en poste, bénéficiaires d'un contrat à durée indéterminée et ceux engagés depuis plus d'un an en contrat à durée déterminée, doivent recevoir une évaluation professionnelle au moins tous les 3 ans. Cette évaluation doit permettre de situer l'agent sur sa manière de servir et peut avoir des répercussions sur l'avenir professionnel de l'agent, notamment en termes de réévaluation de sa rémunération.

L'évaluation est établie par le recteur qui rédige alors une appréciation générale en se fondant sur :

- le rapport d'inspection pédagogique rédigé par l'inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional ou inspecteur de l'éducation nationale compétent ou par un de leurs représentants (rapport établi cette année ou les années précédentes) et du chef d'établissement, ou par l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'information et de l'orientation et du directeur du CIO lorsque l'agent exerce des fonctions de PSYEN
- le compte rendu d'évaluation professionnelle rédigé par le chef d'établissement ou le directeur du CIO

Une liste des enseignants non titulaires répondant à ces critères sera constituée par le service de la DIPE.

Dans l'hypothèse d'affectations multiples, l'évaluateur est le chef de l'établissement au sein duquel l'agent effectue le plus grand nombre d'heures.

Dans l'hypothèse d'un service partagé de quotités égales, le choix de l'évaluateur est laissé à votre discrétion.

Il convient néanmoins, dans cette situation que votre évaluation soit le fruit d'échanges et de concertation avec votre collègue.

A l'instar de ce qui a été arrêté pour les professeurs titulaires, vous trouverez ci-joint les documents relatifs à l'évaluation des agents non titulaires.

En votre qualité de supérieur hiérarchique direct, vous aurez à mener un entretien professionnel et à rédiger un compte-rendu d'évaluation à l'issue de celui-ci, modèle joint en annexe 1.

Le corps d'inspection pédagogique formalisera également son évaluation par un rapport, sur le modèle joint en annexe 2, qui devra indiquer le niveau d'expertise de l'agent. Vous en serez destinataire par courriel.

L'annexe 3 synthétise votre analyse croisée.

L'ensemble des documents est à communiquer à l'agent concerné qui peut y apposer ses observations sans le signer.

J'insiste sur les modalités de signature du compte rendu et les navettes qui en découlent

- une fois l'entretien conduit, et avant signature du compte rendu par l'agent, le compte rendu est à adresser à la DIPE / bureau de gestion concerné pour rédaction de l'appréciation finale par le recteur
- Une fois signé par le recteur, le compte rendu est renvoyé à l'établissement pour signature de l'agent
- Une fois signé par l'agent, le compte rendu sera retourné au service DIPE / bureau de gestion concerné du rectorat qui le versera au dossier de l'agent.

Il importe que cette évaluation soit établie avant le terme de l'exercice de l'agent.

Ce compte rendu de l'évaluation professionnelle peut donner lieu à un recours auprès du recteur d'académie qui fera l'objet d'un examen en commission consultative paritaire académique.

C'est pourquoi j'attire tout particulièrement votre attention sur le respect du calendrier.

Indépendamment de cette campagne d'évaluation, et pour tous les enseignants contractuels non concernés par cet entretien professionnel, je vous remercie d'établir et de m'adresser la **fiche d'évaluation** (annexe 4) à chaque fin de contrat. Vous porterez un avis « favorable » ou « défavorable » au renouvellement du contrat.

En cas d'avis défavorable, vous devrez établir un rapport détaillé. Le contractuel ou vacataire devra contresigner ce rapport, précédé de la mention « lu et pris connaissance ». Un exemplaire lui sera remis.

Le(s) compte rendu(s) d'évaluation devront parvenir au RECTORAT - DIPE **pour le 15 mars 2018**, délai de rigueur.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

**COMPTE RENDU D'ÉVALUATION PROFESSIONNELLE**  
(Personnels contractuels d'enseignement, d'éducation ou psychologue de l'éducation nationale)

Nom :

Etablissement d'exercice et commune:

Prénom :

Discipline de recrutement :

Date de l'entretien :

Quotité de travail :

Date de début du contrat :

**A COMPLETER PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT**

Niveau d'expertise	Non satisfaisant	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant
Coopérer au sein d'une équipe				
Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école/l'établissement				
Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages				

---

❖ **Appréciation littérale du chef d'établissement:**

**Signature du Chef d'établissement**

ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

**RAPPORT D'ÉVALUATION PROFESSIONNELLE**  
(Personnels contractuels d'enseignement, d'éducation ou psychologue de l'éducation nationale)

Nom : \_\_\_\_\_ Etablissement d'exercice et commune: \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_ Discipline de recrutement : \_\_\_\_\_

Date de l'entretien : \_\_\_\_\_ Quotité de travail : \_\_\_\_\_  
Date de début du contrat : \_\_\_\_\_

**A COMPLETER PAR L'INSPECTEUR**

Nom de l'inspecteur : \_\_\_\_\_

Niveau d'expertise	Non satisfaisant	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant
Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique				
Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves				
Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves				
Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves				
Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves				

❖ **Rapport littéral de l'inspecteur:**

**Signature de l'inspecteur**

**COMPTE RENDU D'ÉVALUATION PROFESSIONNELLE**  
**(Personnels contractuels d'enseignement, d'éducation ou psychologue de l'éducation nationale)**

**Nom :**

**Etablissement d'exercice et commune:**

**Prénom :**

**Discipline de recrutement :**

**Date de l'entretien :**

**Quotité de travail :**

**Date de début du contrat :**

**APPRECIATION GENERALE DES EVALUATEURS**

Niveau d'expertise	Non satisfaisant	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques				
Accompagner les élèves dans leur parcours de formation				
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel				

**Observations de l'agent**

- ❖ Date de transmission du compte-rendu :
- ❖ Observations de l'agent sur son évaluation :

**Appréciation finale de l'autorité académique**

❖ **Appréciation de l'autorité hiérarchique :**

<b>Non satisfaisant</b>	<b>A consolider</b>	<b>Satisfaisant</b>	<b>Très satisfaisant</b>

**Signature de l'autorité académique :**

**Signature de l'agent et observations éventuelles :**

**Date :**

**Signature :**

ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

**FICHE D'ÉVALUATION PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT  
(Personnels contractuels d'enseignement, d'éducation ou PSYEN)**

A -  M.  Mme :

DISCIPLINE :

NOM PATRONYMIQUE :

PRENOM :

ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE ET COMMUNE :

QUOTITE DE TRAVAIL :

DISCIPLINE DE RECRUTEMENT :

DATE DE DÉBUT DU CONTRAT :

PÉRIODE DU

AU

**B - CADRE RÉSERVE AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT**

Niveau d'expertise	Non satisfaisant	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant
Prendre en compte les éléments professionnels réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel				
Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école/l'établissement				
Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages				

**Appréciation générale :**

Fait à

le,

Signature du Chef d'établissement

**C - RENOUVELLEMENT DE CONTRAT**

AVIS FAVORABLE

AVIS DÉFAVORABLE

(rapport à joindre)

Date :

Signature du Chef d'établissement

**D - PRISE DE CONNAISSANCE DE L'INTÉRESSÉ(E)**

Date :

Signature (précédée de  
la mention : vu et pris connaissance)